



Contribution FCPE

Appel à contribution France Stratégie

2017-2027 : Quelles priorités éducatives ?

La scolarisation des moins de 3 ans

A ce jour seulement 1 enfant sur 8 est scolarisé dès ses 2 ans.

Trouver une place n'est pas toujours chose aisée

Pourtant la FCPE le constate sur le terrain, inscrire son enfant de moins de 3 ans à l'école relève parfois du parcours du combattant. Lorsque l'enfant n'est pas tout à fait propre les parents se freinent. Lors des inscriptions en Mairie certains agents découragent les parents. Dans certaines communes l'accueil des moins de 3 ans n'existe pas faute de poste ou d'infrastructure.

Scolariser son enfant tôt, un choix difficile pour les familles

Lors de la présentation du plan pour réussir la scolarisation des moins de 3 ans, le 4 avril 2016, les deux Ministres de la Famille et de l'Education ont insisté sur l'importance de lutter contre les freins familiaux.

Le plus souvent les enfants de 2 ans ne peuvent pas être scolarisés tout de suite à plein temps, cela demande une modulation de leur temps de présence à l'école. Cette modulation est parfois complexe à gérer tant pour les enseignants que pour les familles, qui lorsque elles travaillent doivent trouver un mode de garde complémentaire. Cela complique le quotidien et bien souvent les parents renoncent à cette scolarisation précoce au profit de mode de garde plus confortable au quotidien.

Alors que la scolarisation précoce est surtout profitable aux enfants issus de milieux défavorisés, ils ne sont bien souvent pas le cœur de cible des recrutements. Quand les places sont limitées, les premiers arrivés sont souvent les premiers servis, une organisation qui profite aux familles les mieux informées.

L'accueil des moins de 2 ans, parfois variable d'ajustement de la carte scolaire

L'accueil des moins de 3 ans ne doit cependant pas servir de variable d'ajustement pour la carte scolaire. Il arrive trop souvent qu'on accueille des enfants avec comme unique but d'éviter une fermeture de classe. Cette logique comptable, sans véritable projet éducatif, dessert les enfants accueillis.

Accueillir des tout-petits, un investissement

Mais les freins ne viennent pas que de l'éducation nationale ou des familles. L'accueil des plus petits demande des infrastructures et des équipements dont les collectivités territoriales ne



disposent pas toujours. Une classe particulière peut coûter jusqu'à 80 000 euros, un coup conséquent pour certaines communes. A ce coût, s'ajoute celui des personnels accompagnants, les ATSEM.

Propositions :

- Favoriser une inscription en cours d'année scolaire, afin de permettre aux enfants de 2 ans qui ne seraient pas encore « prêts » à la rentrée d'intégrer une classe en cours d'année.
- Développer les accueils en milieux mixtes et notamment les structures partagées maternelles/crèche/maison des assistantes maternelles qui permettent de mieux préparer les enfants à l'entrée en maternelle dès le plus jeune âge. Le développement de ces lieux mixtes permettrait également un partage des coûts d'investissement dans des structures adaptées entre les différents financeurs.
- Développer les liaisons structures « petite enfance » et maternelle, en proposant des temps collectifs, des récréations partagées, des activités en commun pour que les enfants se familiarisent avec les lieux de l'école.
- Favoriser la fluidité des accueils différenciés selon les temps de la journée (maternelle, jardin d'enfant, assistante maternelle) en favorisant le dialogue entre les acteurs institutionnels.
- Généraliser les classes passerelles (Mulhouse)
- Développer les espaces passerelle Famille/école ouverts dès 18 mois pour rassurer parents et enfants, en faire un projet conjoint avec les espaces parents.
- Systématiser et prioriser l'implantation des classes dédiées dans les quartiers politiques de la Ville.
- Prendre en compte systématiquement les inscriptions des moins de 3 ans lors des mesures de carte scolaire et adopter des seuils d'ouverture de classe acceptables eu égard à la spécificité de cet âge.
- Fixer un âge à partir duquel l'inscription est automatique comme pour les enfants de 3 ans.
- Permettre un financement croisé des postes d'ATSEM : Etat, CAF et Communes afin d'alléger le poids financier de ces personnels dans les ouvertures de classes spécifiques tout en tenant compte des capacités financières des communes.